



Syndicat de la juridiction  
administrative

**Compte rendu de la séance plénière du  
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
spécial des tribunaux administratifs et des cours  
administratives d'appel du  
17 novembre 2021**

---

**Vos représentantes SJA :**

**Maguy Fullana (CAA Paris)**

**Maiwenn Sautier (TA Lyon)**

En préambule, le secrétaire général du Conseil d'État a indiqué que, à la demande de l'ensemble des représentants du personnel, les points de l'ordre du jour relatifs à l'examen des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et des plans de prévention des risques psychosociaux (PPRPS) actualisés en 2021 au titre de l'année 2020 ont été reportés à une séance ad hoc ultérieure. Compte tenu de la densité des documents, de leur importance et de leur délai de transmission aux représentants du personnel, un examen sérieux de ces documents n'était pas possible.

Afin de faciliter la lecture, vous pouvez retrouver les points qui vous intéressent le plus en cliquant sur le lien correspondant : [Point sur la situation sanitaire](#) ; [Examen des registres de santé et de sécurité](#) ; [Bilan des accidents du travail](#) ; [Interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'État](#) ; [Protection sociale complémentaire](#) ; [Médecine du travail](#) ; [Assistants de prévention](#) ; [Visites de juridiction](#).

**1. Les procès-verbaux des séances du CHSCT du 19 mars 2021 et du 15 juin 2021 sont adoptés.**

**2. Point sur la situation sanitaire dans les juridictions administratives**

Face à l'évolution actuellement défavorable du contexte sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, il a été rappelé la nécessité de maintenir les gestes barrières (port du masque, utilisation du gel hydro alcoolique, ventilation des espaces clos...) et de suivre les consignes sanitaires et informations précises et actualisées sur la conduite à suivre (en cas par exemple de cas contact vacciné), notamment celles issues de la DGAFP. Un message de rappel va être diffusé à cet effet.

Compte tenu de l'étalement dans le temps de cette crise et au vu des résultats du baromètre social, vos représentantes ont souligné la nécessité de réintroduire, dans le respect de ces consignes, des moments de convivialité au sein des juridictions et de faire vivre le collectif juridictionnel.

**3. Suivi des mesures relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail dans les juridictions administratives**

Examen des registres de santé et sécurité au travail

La période concernée est celle du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 septembre 2021. 31 observations ont été portées au registre de 13 juridictions.

Une attention particulière a été portée aux faits d'agression verbale et/ou menaces, sans qu'il ne soit relevé d'augmentation de ce type d'incident.

Le secrétaire général rappelle qu'il est important de saisir la justice en cas de menaces et d'accompagner les agents en faisant l'objet. Il précise que des actions de formation destinées aux agents d'accueil des juridictions vont être proposées par le CFJA en 2022, que les travaux d'amélioration des conditions de sécurité des juridictions sont en cours et qu'un dispositif de protection des personnels dans l'exercice de leurs fonctions en cas de violences physiques ou verbales sera prochainement diffusé. Enfin, les assistants de prévention bénéficieront d'une

formation axée sur l'accompagnement de la violence verbale ou physique pour adapter les mesures de prévention à chaque juridiction.

Nous vous encourageons à faire usage de ces registres en tant que de besoin.

#### Examen des documents uniques d'évaluation des risques professionnels

Point reporté.

#### Examen des plans de prévention des risques psychosociaux

Point reporté.

### **4. Bilan des accidents du travail survenus pendant la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 septembre 2021**

Pendant la période courant du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 septembre 2021, 22 accidents de service ont été déclarés dont 16 accidents de trajet.

Le secrétaire général a précisé qu'en cas de recrudescence d'accidents de trajet pour une même juridiction, des actions de sensibilisation aux règles de déplacement (piéton, vélo, voiture) peuvent être menées en concertation avec la préfecture.

### **5. Bilan et perspectives des interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'État**

#### Point sur l'état d'avancement des travaux en juridiction

L'avancement des opérations immobilières déjà engagées a été présenté et discuté lors d'une réunion préparatoire qui s'était tenue le 17 novembre au matin en présence de vos représentantes.

La visite des nouveaux bâtiments du TA de Marseille et de la CAA Toulouse est prévue au cours du premier semestre 2022.

Vos représentants SJA se tiennent à votre disposition pour obtenir des informations sur les travaux prévus dans votre juridiction (contact : [sja@juradm.fr](mailto:sja@juradm.fr)).

Par ailleurs, l'ensemble des représentants syndicaux ont de nouveau insisté sur la nécessité de clarifier le message quant à la possibilité pour les personnels d'utiliser les ascenseurs durant les heures de travail hors horaires d'ouverture au public de la juridiction. Le secrétaire général a annoncé la diffusion d'une note sur ce point, tout en rappelant que cette possibilité, sécurisée, doit être organisée au niveau de chaque juridiction.

#### Sécurisation des juridictions :

Les représentants du personnel ont rappelé, comme lors des précédentes séances, l'importance de cette sécurisation, constaté partagé par le secrétaire général qui a rappelé que la sécurité est l'affaire de tous et de chacun, et ne peut être garantie que par la combinaison de mesures variées.

Une note rappelant les règles et lignes de conduite à tenir et contenant diverses fiches thématiques sera diffusée.

## **6. Point d'information sur la protection sociale complémentaire**

Le secrétaire général constate que la campagne est déjà bien engagée puisque 420 magistrats en ont d'ores et déjà sollicité le bénéfice, soit le tiers des effectifs du corps.

Il est rappelé que ceux qui déposeraient leur demande après le 1<sup>er</sup> janvier 2022 bénéficieront du versement de la part contributive de l'Etat avec effet rétroactif.

Sur interrogation de vos représentantes, il a été précisé que cette campagne ne concerne que le premier volet de la prise en charge, portant sur la couverture des risques santé. Des négociations au niveau interministériel doivent ensuite avoir lieu sur ce premier volet ainsi que sur le second volet, celui de la prévoyance, avec pour objectif d'aboutir à un socle optimal de complémentaire santé obligatoire qui serait mis en place à partir de 2024, comprenant un financement de l'employeur à hauteur de 50 %.

Vos représentantes ont alerté le gestionnaire sur la nécessité que le niveau de couverture soit de qualité et d'un coût correct, afin que ce mécanisme d'adhésion obligatoire ne vienne pas peser trop lourdement sur les finances des magistrat(e)s.

## **7. Médecine du travail**

### Télétravail et ergonomie du poste de travail à domicile

Une information des représentants du personnel a été réalisée sur le télétravail et l'ergonomie du poste de travail à domicile. La fiche rédigée par le médecin de prévention du Conseil d'Etat sera prochainement diffusée.

Nous prenons par ailleurs bonne note des recommandations de la médecine du travail : respect des temps de repos, du droit à la déconnexion et de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Les résultats du baromètre social confirment que le respect de ces recommandations passe par un allègement de la charge de travail des collègues et de la pression statistique, ce qui implique la prise en compte en compte de l'ensemble de leurs obligations professionnelles.

Le secrétaire général indique qu'il sera établi un bilan des dotations des matériels attribués aux agents et magistrats pour leur poste en télétravail.

### Retour d'expérience sur la télémédecine au ministère de l'intérieur

L'expérimentation a porté sur deux installations de cabines de télémédecine en Dordogne et dans le Pas-de-Calais, qui respectivement ont permis 250 et 154 suivis santé-travail. L'insuffisance du réseau du ministère est le principal frein au déploiement d'autres cabines de télémédecine. Par ailleurs, le dispositif complet implique également le déploiement du logiciel de gestion des dossiers médicaux prévu au second semestre 2022.

L'intérêt du recours à la télémédecine est de pallier le manque de personnel médical, un médecin de prévention pouvant rester référant même à distance. La limite reste toutefois la réticence de certains agents à renoncer à une consultation en présentiel.

## **8. Questions diverses**

### Point sur la généralisation des binômes d'assistants de prévention

Près de 15 juridictions disposent aujourd'hui d'un binôme.

Le secrétaire général rappelle les avantages qu'apporte ce mode de fonctionnement en terme de travail collaboratif et de mutualisation des remontées et outils pour mieux anticiper les différentes situations. Les juridictions vont être de nouveau sensibilisées sur l'intérêt de la mise en place d'un tel binôme.

### Visites des juridictions par les délégations du CHSCT

Les visites sont interrompues depuis mars 2020 en raison de la crise sanitaire.

Les visites reprennent en métropole : la visite du TA de Clermont-Ferrand est prévue le 11 janvier 2022. Sont également prévues les visites : CAA Toulouse (mars 2022) et TA Marseille (mai/juin 2022).

La reprise des visites en outre-mer, dont vos représentantes ont rappelé la nécessité, reste dépendante du contexte sanitaire prévalant dans chaque ressort concerné.

## **9. Date de la prochaine séance plénière**

La prochaine séance plénière du CHSCT aura lieu le 18 mars 2022.